

# PENSEZ-Y aussi !

- **Crédit d'impôt transition énergétique et MaPrimeRénov'**

Montant forfaitaire selon les travaux effectués et le niveau de ressources.

⚠ Révision du CITE dès 2020, désormais soumis à conditions de ressources.  
Renseignements sur le site du Ministère [www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)

- **Certificats d'économie d'énergie (C2E)**

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les "obligés" (électricité, gaz, fioul domestique, carburants pour automobiles, etc.). Ceux-ci sont incités à promouvoir l'efficacité énergétique auprès des ménages, collectivités ou professionnels.

Le recours aux C2E permet d'alléger votre facture de 5 à 10%.

- **Eco-prêt à taux zéro**

Il s'adresse à tout propriétaire occupant ou bailleur d'une résidence principale antérieure à 1990, sans condition de ressources et effectuant un ou plusieurs travaux d'amélioration de la performance énergétique. Plafonné à 30 000€, il est cumulable avec le crédit d'impôt sous conditions et avec le Fonds Energie Habitat sans condition. Remboursement fixé sur 10 ans, voire 15 ans selon travaux.

- **TVA à 5,5%** pour tous les travaux de rénovation énergétique

## Site internet dédié [renovalleechamonix.fr](http://renovalleechamonix.fr)

Ce site vous apporte une assistance renforcée à toutes les étapes de votre projet, en partenariat avec



**COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DE LA  
VALLÉE DE CHAMONIX  
MONT-BLANC**

[cc-valleedechamonixmb.fr](http://cc-valleedechamonixmb.fr)  
[renovalleechamonix.fr](http://renovalleechamonix.fr)

**CONSEILLÈRE  
INFO ÉNERGIE**

Élodie RONGER  
06 21 92 69 97  
[eronger@innovales.org](mailto:eronger@innovales.org)

**PROGRAMME**

« Habiter Mieux »  
04 50 09 51 90  
[g.mesnier@soliha.fr](mailto:g.mesnier@soliha.fr)

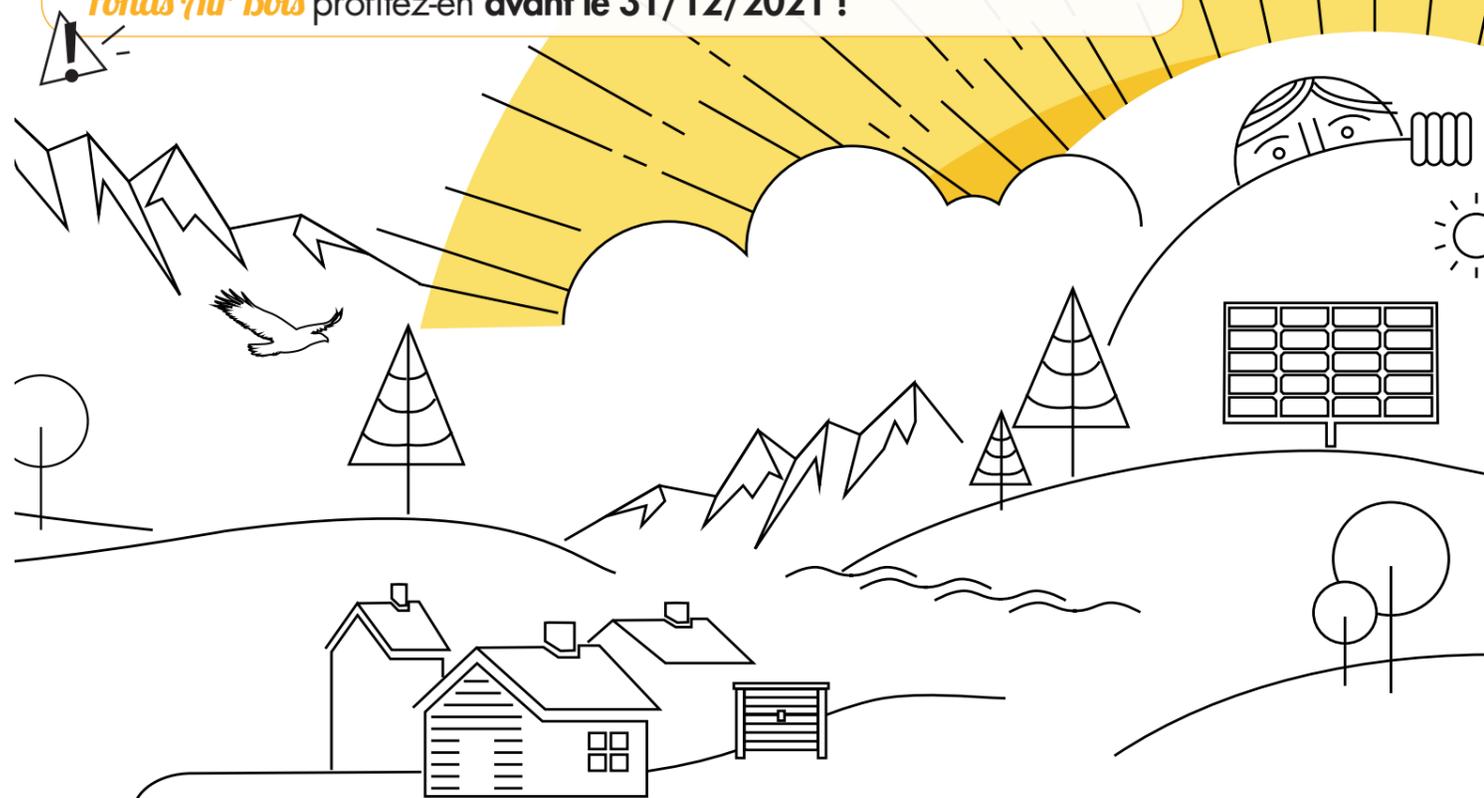
**Fonds Énergie Habitat ++** 4500€ d'aide

**Bonus Régional** de 750€ pour les Fonds Énergie Habitat

**Nouveauté!**

**Fonds Air Gaz** profitez de cette offre unique **jusqu'au 30/11/2020 !**

**Fonds Air Bois** profitez-en **avant le 31/12/2021 !**



## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT PRIVÉ en Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Le secteur de l'habitat est identifié, avec celui des transports, comme le principal gisement d'économies d'énergies en matière de réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement. C'est pourquoi la collectivité incite les résidents de la vallée à passer à l'acte de la rénovation énergétique en leur proposant une série d'aides lisibles, pertinentes et efficaces. Profitez-en maintenant, d'autant plus que certaines de ces aides, comme le Fonds Air Gaz, deviendront, sous la pression de la réglementation nationale, moins avantageuse dès la fin 2020 !



LA VALLÉE À  
ÉNERGIE POSITIVE +

Réalisation Mairie de Chamonix © Direction de la communication 2020. Ne pas jeter sur la voie publique, merci !

# UN BON PLAN pour ma maison !



## Accompagnement personnalisé et gratuit dans votre projet de rénovation énergétique

Deux mercredis par mois, nos conseillers spécialisés vous reçoivent, étudient avec vous votre projet et vous accompagnent dans vos démarches de rénovation énergétique. Vous définissez ensemble la nature et le calendrier des travaux à effectuer. Vous étudiez les différentes aides financières possibles pour finaliser votre plan de financement.

Ces permanences « info rénovation énergétique » sont assurées et financées par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et ses partenaires.

De nombreux travaux de rénovation énergétique sont éligibles aux aides de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix : isolation thermique du toit et des murs donnant sur l'extérieur (isolation par l'extérieur et par l'intérieur), isolation des combles, installation d'une pompe à chaleur, d'un chauffe-eau ou d'un chauffage solaire, pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques, audit énergétique, etc.

## Permanences 2020 rez-de-chaussée de la Mairie de Chamonix, de 9h à 12h

8 & 22 janvier • 5 & 19 février  
4 & 18 mars • 1<sup>er</sup> & 15 avril  
6 & 20 mai • 3 & 17 juin  
1<sup>er</sup> & 15 juillet

## 8 AIDES FINANCIÈRES différentes proposées



### Fonds Énergie Habitat 1500€ / + 750€

- Aide de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc de 20% du coût des travaux plafonnée à 1500€, sans conditions de ressources, adressée aux propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit de leur résidence principale de la vallée.
- Bonus Régional de 750€ selon performance énergétique.

### Fonds Énergie Habitat + 3000€ / + 1000€ / + 750€

- Aide de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc de 20% du coût des travaux plafonnée à 3000€, adressée aux résidents principaux souhaitant faire deux types de travaux en même temps.
- 1000€ supplémentaires du Conseil départemental sous conditions de ressources.
- Bonus Régional de 750€ selon performance énergétique.

### Fonds Énergie Habitat ++ 4500€ / + 1000€ / + 750€

- Aide de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc de 20% du coût des travaux plafonnée à 4500€, adressée aux résidents principaux souhaitant faire au moins 3 types de travaux en même temps.
- 1000€ supplémentaires du Conseil départemental sous conditions de ressources.
- Bonus Régional de 750€ selon performance énergétique.

### Fonds Air Gaz 1000 à 2400€ jusqu'au 30/11/2020 !

- Aide de 1000 à 2400€ pour tout changement d'un dispositif de chauffage ancien au bois ou au fuel au profit de l'installation d'un système gaz (insert, cheminée, poêle, chaudière à condensation), adressée aux résidents principaux ou secondaires, que votre habitation soit ou non raccordée.

### Fonds Air Gaz Copropriétés 200€ à 400€

- Aide de 200 à 400€ par lot pour une conversion gaz de votre chaudière, adressée aux résidents principaux ou secondaires.

### Aide à l'audit énergétique des copropriétés

- Aide pour inciter les copropriétés à engager des travaux de rénovation énergétique. Prise en charge par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc de 80% du coût de l'audit.

### Fonds Air Bois 2000€ jusqu'au 31/12/2021 !

- Aide d'un montant forfaitaire de 2000€ plafonnée à 50% du coût d'acquisition, sans conditions de ressources, adressée aux résidents principaux souhaitant acquérir un appareil de chauffage au bois performant.

### Programme "Habiter Mieux" jusqu'à 70% d'aides

- Aide jusqu'à 70%, adressée aux propriétaires occupants aux revenus modestes à très modestes ou aux propriétaires bailleurs. 20% des foyers de la vallée de Chamonix sont concernés.



LE GRAND PLAN  
D'INVESTISSEMENT



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

haute savoie  
le Département

GRDF  
Gaz Réseau  
Distribution France



• Les Fonds Énergie Habitat (2015), Fonds Énergie Habitat + (2016), Fonds Air Gaz (2017, convention CCVCMB et GrDF), Fonds Air Gaz Copropriétés (2019), Aide à l'audit énergétique des copropriétés (2019) et Fonds Énergie Habitat ++ (2019) sont des dispositifs 100% Vallée de Chamonix.

• Le Fonds Air Bois (2013) est un dispositif mis en place avec l'ADEME, le Conseil régional, le Conseil départemental et les cinq Communautés de Communes de la Vallée de l'Arve, porté par le SM3A.

• Le programme "Habiter Mieux" (2015) est un dispositif créé par l'ANAH, aidé par la Communauté de Communes et le Conseil départemental.